



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

(Opérations de l'arrêté du 29 décembre 2023)

Le Règlement, le prospectus pour la Suisse et les Documents d'Informations Clés, les rapports annuels et semestriels pour la Suisse ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le fonds pendant l'exercice social, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse ainsi qu'auprès de Carmignac Gestion. L'agent payeur en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon.

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	3
2. CARACTERISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	20
4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	26

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.04.12 18:30:30 +0200



2. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

2.1 MODALITES DE DETERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion

2.2 PAYS OU LE FONDS EST AUTORISE A LA COMMERCIALISATION

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Singapour.

Parts A EUR Y dis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Singapour.

Parts F EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts F USD Acc Hdg : Suisse, France et Singapour.

2.3 OBJECTIF DE GESTION

Le fonds vise une performance nette de frais positive sur un horizon de placement recommandé de 3 ans.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

2.4 INDICATEUR DE REFERENCE

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

2.5 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

2.5.1 STRATEGIES UTILISEES

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds met en œuvre une stratégie d'investissement action dite « long/short » axée sur les fondamentaux. Cette stratégie consiste à construire un portefeuille de positions acheteuses (dites « long ») et de positions vendeuses (dites « short ») sur des instruments financiers éligibles à l'actif du fonds.

Le fonds est investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au PEA, c'est-à-dire en actions des Pays membres de l'Espace Economique Européen. Le fonds peut également être investi, à hauteur de 25% maximum de son actif net, en actions des marchés hors de l'Espace économique européen.

Le gérant peut prendre de façon discrétionnaire des positions vendeuses afin de mettre en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille ou à des fins de couverture du risque. Le gérant met également en œuvre une couverture systématique de l'exposition spécifique résultant des titres éligibles au PEA afin de maintenir l'exposition du fonds aux marchés actions à un seuil inférieur ou égal à 50% de l'actif net. L'exposition nette du fonds aux marchés actions est ainsi comprise entre -20% et 50% de l'actif net du fonds.

Lorsque le gérant l'estime nécessaire, le fonds peut également être investi dans la limite de 25% de son actif net en obligations, bons du trésor, instruments du marché monétaire, négociés sur les marchés français et étrangers, offrant selon le gérant, le meilleur potentiel d'appréciation ou permettant de réduire le risque du portefeuille.

La stratégie long/short du fonds est déterminée par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses. La sélection des positions acheteuses et vendeuses est basée sur une analyse approfondie des fondamentaux des sociétés cibles, incluant une analyse financière poussée, une analyse de l'environnement concurrentiel, de la qualité de l'équipe de direction, et un suivi rapproché de l'évolution de l'activité. Les allocations sectorielles et géographiques découlent du processus de sélection de titres.

Le fonds est exposé au risque de change à hauteur de 25% maximum de l'actif net dans des devises autres que celles de l'Espace économique européen.

Ces interventions sur le marché du change sont réalisées en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises et procèdent notamment de l'allocation devises du fonds. Cette allocation devise résulte de la détention de titres vifs libellés en devise étrangère ou d'instruments dérivés sur change.

L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies dans la section « Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion ».

2.6 DESCRIPTIF DES CATEGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION A LA REALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.6.1 ACTIONS

Le portefeuille est investi au minimum à hauteur de 75% de son actif net en actions éligibles au PEA, c'est-à-dire en actions des marchés des pays de l'Espace économique européen. Le solde peut être investi en actions ou autres titres de capital du reste du monde, tous secteurs confondus. Le cas échéant, la part investie dans des actions des pays émergents n'excède pas 10% de l'actif net ; ces investissements ont pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones où la croissance économique est forte.

L'exposition nette au marché action est comprise entre -20% et 50% de l'actif net.

2.6.2 TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du fonds peut être investi jusqu'à 25% maximum en instruments du marché monétaire, en titres de créances négociables, et/ou en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées ou non, et/ou indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur la maturité et la durée des titres choisis.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des obligations dont la notation pourra être inférieure à « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Il peut également investir dans des obligations sans notation. Dans ce dernier cas, la société pourra procéder à sa propre analyse et attribuer une notation interne. Si la notation de l'obligation est analysée comme inférieure à « investment grade », elle est alors soumise aux limites susmentionnées.

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations par les agences) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

2.6.3 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT ET TRACKERS OU EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Le fonds pourra investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciaires cotés et « exchange traded funds ».

2.6.4 INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds intervient en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), et les CFD (contract for differences), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille et dans la limite d'une fois l'actif pour chacun d'entre eux sauf mention contraire :

- Actions,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- ETF (instrument financier).

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, défini comme la somme des nominaux bruts de dérivés calculée sans effet de compensation ni couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

2.6.5 STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'un titre, d'un groupe de titres, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions, selon les pays, zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés actions.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils pourront être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la durée globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

2.6.6 TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment warrants, obligations convertibles, obligations *callables/puttables*, credit linked notes (CLN), EMTN, bons de souscription négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Le fonds pourra détenir des bons de souscription ou des warrants à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions,
- Devises,
- Taux,
- Crédit,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- ETF (instrument financier).

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callables/puttables*, ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent associer les caractéristiques obligataires et les caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations callables et en obligations puttables dans la limite de 25% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations callables) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations puttables).

2.6.7 STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES INTEGRES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille soit en réduisant le coût d'utilisation de ces instruments financiers le cas échéant, soit en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

2.6.8 DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds pourra avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle. Le fonds pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.6.9 EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat., Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10 % maximum de l'actif net du fonds.

2.6.10 ACQUISITIONS ET CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank, Luxembourg Branch. CACEIS Bank, Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (appelées « collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

2.7 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaires de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- elles respecteront à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.8 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque de perte en capital : le portefeuille est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

c) Risque lié à la stratégie Long/Short : ce risque est lié aux positions acheteuses et(ou) vendeuses à des fins d'ajustement de l'exposition nette au marché. Le fonds pourrait subir des pertes élevées si ses expositions longues et courtes évoluaient simultanément en sens contraire et de façon défavorable.

d) Risque action : le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse ou de hausse des marchés actions.

e) Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du fonds.

f) Risque de taux d'intérêt : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

g) Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financières, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du fonds peut baisser.

h) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». Le gérant se réserve la possibilité d'investir, à titre accessoire, dans des obligations classées « spéculatif », dans la limite de 10% de l'actif net. La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

i) Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) : risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion

peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement et/ou de non remboursement : les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

j) Risque lié à la capitalisation : le fonds peut être exposé à des marchés actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse étant en général plus réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.

k) Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions, et peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

l) Risque pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Le cas échéant, la part investie dans les actions des pays émergents n'excède pas 10% de l'actif net du fonds.

m) Risque lié aux indices de matières premières : la variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

n) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

o) Risque de volatilité : la hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.

p) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

q) Risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

r) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

s) Risque de durabilité : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Intégration : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés, et notamment les sociétés émettrices, sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.9 SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Les souscripteurs concernés sont les institutions (y compris les associations, caisses de retraite, caisses de congés payés, et tout organisme à but non lucratif), les personnes morales et les personnes physiques. L'orientation des placements correspond aux besoins de certains trésoriers d'entreprise, de certains institutionnels fiscalisés, de particuliers disposant d'une trésorerie importante.

Le fonds s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs de tous types de capitalisations de l'Espace économique européen avec un profil défensif grâce à une politique active de couverture.

La durée recommandée minimale de placement est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 3 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION



En 2023, Carmignac Absolute Return Europe (Part A EUR Acc - FR0010148981) enregistre une hausse de +0.01%.

Au cours du premier semestre 2023, nous avons continué à voir les effets tardifs du Covid, qui ont eu un impact sur la chaîne d'approvisionnement et ont perturbé les corrélations et les modèles habituels du marché. La pénurie artificielle de nombreux biens et services provoquée par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la demande refoulée et la modification des schémas de commande a entraîné d'importants carnets de commandes et un pouvoir de fixation des prix temporaire pour de nombreuses entreprises de produits de base qui n'auraient normalement ni carnets de commandes ni pouvoir de fixation des prix. Ces perturbations et leur impact sur les finances des entreprises ont duré plus longtemps que prévu et le décalage entre les indicateurs avancés et les données économiques concrètes a rendu la prévision des bénéfices particulièrement difficile. Alors que les positions vendeuses ont continué à se resserrer en profitant des perturbations plus longtemps que prévu, nous avons eu du mal à adhérer fondamentalement à la reprise de nombreuses positions acheteuses, car nous avons l'impression qu'un grand nombre des facteurs qui ont poussé les actions à la hausse étaient rétrogrades ou mal placés.

Depuis juillet, nous avons constaté une normalisation des chaînes d'approvisionnement et les entreprises se comportent à nouveau normalement sur le plan fondamental. Cette normalisation explique la bonne performance de la stratégie depuis juillet, le compartiment étant positif chaque mois depuis lors.

Le dernier trimestre de l'année s'est avéré être une période d'extrême volatilité pour les marchés dans toutes les catégories d'actifs, en grande partie en raison de facteurs macroéconomiques, notamment la communication de la politique des banques centrales et les données relatives à l'inflation. L'accélération de la pression vendeuse qui a débuté en juillet a permis au mois d'octobre d'enregistrer les pires performances de l'année sur les marchés. Cette situation s'explique par une combinaison de facteurs : les rendements obligataires ont temporairement franchi la barre des 5%, un niveau jamais atteint depuis 2007, les données macroéconomiques en Europe se sont affaiblies et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont intensifiées. En novembre, la situation a commencé à changer, car les données relatives à l'inflation ont commencé à montrer une baisse significative. Cette baisse a été suffisamment importante pour catalyser une chute de 65 points de base du rendement à 10 ans aux États-Unis, soit la plus forte baisse en un jour depuis 2008. Cela a conduit les investisseurs à penser que la Réserve fédérale

(Fed) et les autres banques centrales en avaient fini avec les hausses de taux, et il s'en est suivi un resserrement significatif des spreads de crédit et un rallye très rotationnel des actions, alimenté par une couverture agressive des positions à découvert. Cette hausse s'est poursuivie jusqu'en décembre, alors que les données sur l'inflation continuaient de surprendre à la baisse, faisant chuter les rendements obligataires en dessous de 4%, soit au niveau où ils se trouvaient en février, et poussant les prix des actions à la hausse.

Le quatrième trimestre a été le premier trimestre complet pour la nouvelle équipe de gestion du portefeuille. En novembre, face à l'amélioration de la situation de l'inflation, nous avons dû apporter des changements significatifs au portefeuille, en couvrant les positions courtes et en ajoutant des positions longues sur des titres qui, selon nous, bénéficieraient de la baisse des taux et de l'amélioration du sentiment du marché, ce qui nous a permis de passer d'une position stagnante/légèrement courte à une position nette longue. Pour ce faire, nous avons renforcé notre exposition aux secteurs de l'industrie, de la technologie, de l'immobilier et de la construction. En décembre, la tendance s'est poursuivie, les marchés d'actions continuant à se hisser à de nouveaux sommets, après que la FED a indiqué que le cycle de resserrement des taux était terminé et que la prochaine mesure politique consisterait à réduire les taux d'intérêt.

En ce qui concerne le portefeuille, les secteurs de l'industrie, de la technologie, des services de communication et des matériaux sont ceux qui ont le plus contribué à son évolution positive au cours du trimestre. Tous les secteurs de notre portefeuille ont dégagé une performance positive au cours du trimestre, à l'exception du secteur des soins de santé, qui a été un peu à la traîne.

Les marchés se sont emballés à la fin de l'année et tablent désormais sur un scénario "Goldilocks" prévoyant des baisses de taux significatives pour 2024 ainsi qu'un atterrissage en douceur. Ce scénario repose sur l'anticipation d'une nouvelle baisse de l'inflation, du maintien d'un taux d'emploi relativement élevé et de l'absence de récession.

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFERENTES PARTS DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE SUR L'ANNEE 2023

Part	ISIN	Devise	Performance 2023
A EUR ACC	FR0010149179	EUR	+0,01%
F EUR ACC	FR001400JG56	EUR	+2,11%*
A EUR YDIS	FR0011269406	EUR	+0,01%
F USD Acc HDG	FR001400JG64	USD	+2,58%*

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur)

(*) performance calculée depuis le 31/08/2023, date de création des parts F EUR ACC et F USD ACC.

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BEIERSDORF AG	17 417 082,60	58 787 169,20
SIEMENS AG-REG	10 514 318,07	44 060 028,84
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	2 210 626,87	44 741 292,13
DANONE	2 727 416,96	43 290 898,54
ALCON INC	19 836 349,08	19 275 081,58
DR ING HC F PORSCHE AG	18 672 427,83	18 824 218,90
PROSUS NV	21 789 389,44	13 577 891,56
HEINEKEN	12 094 237,47	18 614 389,94
CARMIGNAC COURT TERME CCT - A EUR ACC EUR	12 131 581,90	17 387 487,45
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	13 374 739,41	15 823 543,43

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 29/12/2023

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
 - o Prêts de titres : 0,00
 - o Emprunt de titres : 0,00
 - o Prises en pensions : 0,00
 - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 208 487 599,27**
 - o Change à terme : 13 802 956,66
 - o Future : 46 763 744,60
 - o Options : 0,00
 - o Swap : 147 920 898,01

3.4.2 IDENTITE DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 29/12/2023

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BANK OF AMERICA SECURITIES BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS FRANCE CACEIS BANK LUXEMBOURG DEUTSCHE BANK FRANCFORT GOLDMAN SACHS JP MORGAN AG MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIERES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE REDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 29/12/2023

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	1 330 000,00
Total	1 330 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPERATIONNELS LIES AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 31/12/2022 AU 29/12/2023

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTERISTIQUES EXTRA-FINANCIERES

Au 29/12/2023, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (Value at Risk) absolue, sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Absolute Return Europe	1,80	3,28	6,28

4.4 PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier. Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 86,24%.

4.4 POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DETERMINATION ET EVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2022

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2023

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2023	
Nombre de collaborateurs	179
Salaires fixes versés en 2023	14 402 442,11 €
Rémunérations variables totales versées en 2023	39 749 629,51 €
Rémunérations totales versées en 2023	54 152 071,62 €
> dont preneurs de risque	40 266 853,08 €
> dont non-preneurs de risque	13 885 218,54 €

Figure ci-après le tableau des rémunérations 2023 de Carmignac UK Limited, société de gestion agréée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, à qui la gestion de portefeuille est déléguée pour le FCP.

Année 2023	
Nombre de collaborateurs	85
Salaires fixes versés en 2023	7 274 246,04 €
Rémunérations variables totales versées en 2023	25 893 454,79 €
Rémunérations totales versées en 2023	33 167 700,83 €
> dont preneurs de risque	28 397 020,28 €
> dont non-preneurs de risque	4 770 680,55 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE

En date du 3 janvier 2023, la société de gestion a apporté des précisions sur l'approche ESG intégrée au processus d'investissement du portefeuille. La classification SFDR du portefeuille (i.e. Article 8) est restée inchangée.

A cette même date, la société de gestion a également apporté des précisions quant à la possibilité de rétrocéder une partie des frais de gestion aux partenaires dans le cadre de la distribution du portefeuille.

En date du 14 avril 2023, le prospectus du portefeuille a fait l'objet d'une mise à jour pour mieux expliciter le risque induit par le recours à des obligations contingentes convertibles ou le « risques Cocos ».

La société de gestion a également précisé, dans l'annexe dite SFDR liée à la description de l'approche ESG mise en œuvre, des informations sur le suivi de l'alignement à la taxonomie européenne (sans développer pour autant d'engagement en la matière) ainsi que les échelles de notations ESG utilisées en interne dans l'outil propriétaire START et celles fournies par le fournisseur MSCI.

En date du 7 juillet 2023, la société de gestion a informé les investisseurs de la création d'un registre de parts au nominatif pur, au sein d'un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) réservées uniquement aux investisseurs personnes morales agissant pour compte propre, tenu par IZNES.

En date du 28 juillet 2023, la société de gestion a souhaité à nouveau préciser son approche en matière d'ESG en ajustant la définition d'investissement durable, qui se base sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et en ajoutant le volet "alignement opérationnel" (en plus de l'alignement "Produits & Services" et de l'alignement "CapEx") combiné à l'utilisation d'une notation externe (MSCI) et en revoyant le seuil d'alignement CapEx à 30%. La société de gestion a également intégré une table de correspondance entre les notations ESG de l'outil propriétaire et celles du fournisseur MSCI.

En date du 31 août 2023, le portefeuille a changé de dénomination pour Carmignac Absolute Return Europe et deux nouvelles parts ont été créées.

En date du 2 octobre 2023, Carmignac UK Ltd. a remplacé Carmignac Gestion Luxembourg – UK Branch, dans la gestion financière du portefeuille.

En date du 29 décembre 2023, Carmignac a introduit dans la gestion du portefeuille le recours éventuel à des outils de gestion de la liquidité, en l'occurrence, les gates. De plus, le processus de facturation a été modifié et la facturation de commissions de mouvements a été supprimé et la notion de frais de fonctionnement et autres services a été introduit.

BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

ACTIF EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	189 890 688,84	515 515 927,61
Actions et valeurs assimilées	177 046 424,94	480 863 578,46
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	177 046 424,94	480 863 578,46
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	8 140 378,88	16 780 069,62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 140 378,88	16 780 069,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	4 703 885,02	17 872 279,53
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	412 563,13	1 353 051,69
Autres opérations	4 291 321,89	16 519 227,84
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	17 656 152,09	47 057 057,89
Opérations de change à terme de devises	13 802 956,66	42 661 501,72
Autres	3 853 195,43	4 395 556,17
COMPTES FINANCIERS	12 361 895,85	16 994 255,46
Liquidités	12 361 895,85	16 994 255,46
TOTAL DE L'ACTIF	219 908 736,78	579 567 240,96

BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

PASSIF EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	193 317 951,18	470 869 103,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 075 971,29	889 142,11
Report à nouveau (a)	256,84	72,26
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 905 774,79	33 549 589,50
Résultat de l'exercice (a,b)	5 712 246,32	3 492 063,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	195 200 650,84	508 799 970,68
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 518 206,82	3 678 523,87
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	3 518 206,82	3 678 523,87
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	412 563,04	1 277 442,51
Autres opérations	3 105 643,78	2 401 081,36
DETTES	17 455 842,97	48 268 171,33
Opérations de change à terme de devises	13 536 145,13	42 129 547,05
Autres	3 919 697,84	6 138 624,28
COMPTES FINANCIERS	3 734 036,15	18 820 575,08
Concours bancaires courants	3 734 036,15	18 820 575,08
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	219 908 736,78	579 567 240,96

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
E-MIN RUS 200 0324	3 800 104,11	0,00
DAX 30 IND FU 0323	0,00	14 337 700,00
SP E-MIN INDU 0323	0,00	9 428 559,38
XAE ENERGY SE 0323	0,00	3 708 334,50
NQ USA NASDAQ 0324	17 568 270,49	0,00
DJE 600 INDUS 0323	0,00	6 898 430,00
DJE 600 EUROP 0323	0,00	3 880 515,00
DJS 600 CHEM 0323	0,00	3 647 040,00
DJS TECH FUT 0323	0,00	3 260 615,00
EURO STOXX 50 0323	0,00	14 458 700,00
EURO STOXX 50 0324	25 395 370,00	0,00
Options		
CARNIVAL CORP 01/2023 PUT 6.5	0,00	260 351,78
S&P 500 INDEX 12/2022 CALL 4250	0,00	23 804,40
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3750	0,00	2 350 648,21
Engagement sur marché de gré à gré		
Contrats futures		
CITIGROUP GLOBAL MAR	0,00	997 386,65
CITIGROUP GLOBAL MAR	0,00	2 016 454,36
UBS EUROPE SE 0223	0,00	1 094 294,67
BOFA SECURITIES EURO	0,00	1 789 747,17
Contracts for Difference		
DPW DEUTSCH P 1230	0,00	2 943 932,76
GS HELLOFRESH 1230	6 725 700,00	9 649 100,00
ML INDITEX 1230	0,00	16 152 500,00
CFD UBS BEI	0,00	36 448 000,00
CFD JPM BASF	0,00	17 090 076,00
ML SIEMENS AG 1230	0,00	30 854 320,00
JPX KONINKLIJKE 1230	0,00	4 064 647,00
MS ALLIANZ SE 1230	0,00	15 790 740,00
CFD 2SH 1230	0,00	18 962 099,40
BAYER MS2 1230	0,00	13 047 750,00
GS NN GROUP NV 1230	0,00	7 632 000,00
GMW BMW GS 1230	0,00	36 270 300,00

HORS BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
CFD MUV2 JPM	0,00	16 720 000,00
JP DANONE 1230	6 651 084,60	34 158 235,50
BN DANON GB2X 1230	4 430 809,44	13 292 100,00
CFD GS SILTRO 1230	0,00	1 391 418,55
ML VINCI SA 1230	0,00	33 584 400,00
ML CARREFOUR 1230	0,00	15 640 000,00
SCHNEIDER ELECTRIC	0,00	22 222 400,00
ML BEIERSDORF 1230	0,00	6 432 000,00
MS SANOFI	12 059 076,48	0,00
UBS PROSUS NV 1230	6 055 541,94	0,00
BOFA ZALENDO 1230	362 783,85	0,00
MS BEIERSDORF 1230	5 428 000,00	0,00
ADYEN MS 1230	11 666 000,00	0,00
JPX DELIVERY 1230	1 496 298,28	0,00
DG JPM VINCI 1230	9 264 162,30	0,00
JPX ZALANDO S 1230	7 602 137,40	0,00
CARREFOUR SA CHA 123	13 496 118,41	0,00
MS STMN CHF 1230	1 988 566,63	0,00
CFD JP TKWY	4 630 752,00	0,00
MS IBERDROLA	682 263,86	0,00
CFD JPM FME 1230	597 034,88	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0323	0,00	3 979 479,97
NQ USA NASDAQ 0323	0,00	206 554,23
DJS F&B FUT 0323	0,00	8 908 725,00
Options		
CARNIVAL CORP 01/2023 PUT 7.5	0,00	738 452,33
Engagement sur marché de gré à gré		
Contrats futures		
UBCATEL2 UBS 0223	0,00	4 211 741,05
Contracts for Difference		
MS ALPHABET A 1230	3 892 958,54	0,00
CFD GS KLEPI 1230	0,00	2 070 217,15
MS FACEBOOK I	3 995 728,24	0,00

HORS BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
MS UNIBAIL 1230	0,00	1 665 382,98
MS TAIW SEMI	2 160 496,08	0,00
ERF EUROF UBS 1230	0,00	1 717 138,36
MS AIRBNB INC 1230	0,00	3 552 746,31
ML TESLA INC 1230	890 762,50	0,00
MS GUESS? INC 1230	0,00	2 786 951,24
GLO GS LONZA 1230	0,00	817 686,16
CFD SECUB BOFA	0,00	1 273 427,06
MS APPLE 1230	371 413,05	2 709 507,69
ALSTOM CHA 1230	0,00	839 570,62
NESN NESTL BO 1230	0,00	4 012 501,23
CFD SUBC MORGAN ST 1	0,00	526 867,73
UNITED PARCEL SERVICES	0,00	704 807,38
MS KINNEVIK 1230	0,00	521 753,95
MS UNITED MICROELEC	0,00	805 253,88
CFD BOA HPACK	0,00	1 348 491,02
MS REXEL SA 1230	0,00	930 205,80
MS HEWLETT PA 1230	0,00	49 020,27
MS HUGO BOSS 1230	0,00	2 935 742,80
UBS GETINGE A 1230	0,00	1 044 324,27
CFD TSCO MST 1230	0,00	1 085 589,60
CFD DEERE AND CO MS	0,00	255 508,42
FDR UBS	0,00	304 266,60
PAG UBS	0,00	106 395,73
AAPL GOLDMAN	1 717 807,16	3 573 151,09
TRACTOR SUPPLY	0,00	102 445,93
WILSCOT MOBILE MINI HOLDING	0,00	1 101 305,76
TUI GS AG 1230	0,00	464 043,84
PENSKE AUTO GROUP	0,00	9 368,85
CFD GS ADECCO CHF 12	0,00	975 663,92
GS SECURITAS 1230	0,00	222 626,67
MS VALEO 1230	0,00	1 638 320,10
SUBC GOLDMAN 1230	0,00	21 892,79
MS CARNIVAL USD 1230	0,00	1 297 710,98
DECK JP 1230	0,00	1 729 038,82
POOL CORP	0,00	2 236 208,03
FRONTDOOR INC	0,00	3 367 134,60
MS FLOOR & DECOR 123	0,00	621 434,29

HORS BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
MS DAIMLER TR 1230	0,00	741 252,51
FRANCHISE GROUP	0,00	742 978,66
AUTOSTORE HOLDINGS	0,00	842 717,96
G24 MORGAN 1230	0,00	2 381 791,36
MS PENTAIR PLC 1230	0,00	630 583,99
MS SKECHERS U 1230	0,00	2 079 635,14
MS LULULEMON ATHLETI	0,00	279 779,02
MS VALMT FH 1230	0,00	1 038 806,08
DICK'S SPORTING GOODS	0,00	3 096 262,91
FRESENIUS MEDICAL	0,00	3 172 432,32
WELLTOWER INC	0,00	2 192 370,34
ML STELLANTIS NV 123	0,00	1 479 784,90
MS KERING	681 891,00	0,00
MS TESLA	3 599,04	0,00
CFD GOL HUSQG 1230	979 361,53	0,00
CFD MLI BNR	1 060 555,68	0,00
MS MICROSOFT 1230	3 893 672,67	0,00
CFD MS NVIDIA USD 12	2 956 122,46	0,00
GS LIFCOB SEK 1230	910 326,63	0,00
ML THULE GROU 1230	605 194,52	0,00
SANDVIK AB CFD 1230	1 488 506,79	0,00
GS TOMRA SYSTEMS ASA	1 322 610,19	0,00
GS UMICORE	537 267,30	0,00
MS TTD USD 1230	683 152,60	0,00
MS LEGRAND SA 1230	815 282,40	0,00
GS SKF AB-B S 1230	1 229 335,89	0,00
JPM TELEFONICA SA	969 920,44	0,00
MS ASHTEAD GR 1230	1 984 674,79	0,00
TEF TELEFONIC 1230	217 001,74	0,00
CFD MS PRU	1 627 132,27	0,00
MS KONINKLIJKE EUR 1	1 713 346,02	0,00
CFD GS REL	2 585 834,63	0,00
CFD ML SIGN	1 581 488,38	0,00
CFD ML GIS	2 313 291,14	0,00
JP ADVANCED M	1 388 361,60	0,00
CPG COMPAS ML	1 500 676,96	0,00
JPX MARKS & S	1 208 685,21	0,00
JPX EASYJET P 1230	1 370 835,04	0,00

HORS BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
MS COMPASS GR 1230	651 786,67	0,00
ADDTB JP MORGAN 1230	780 851,40	0,00
MS AP MOLLER- 1230	444 590,22	0,00
MS SNAP INC 1230	626 669,78	0,00
MSF PSN GBP 1230	1 851 455,01	0,00
DHL INSTINET 1230	1 176 950,35	0,00
UBS AXFOOD AB 1230	594 972,02	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	600 816,87	211 326,24
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 302 700,52	12 596 226,30
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	6 902,33
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	30 858,98	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	4 977 282,59	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	11 911 658,96	12 814 454,87
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	49 774,76	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	482 067,16	433 656,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	531 841,92	433 656,64
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	11 379 817,04	12 380 798,23
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	5 082 932,00	8 393 616,82
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	6 296 885,04	3 987 181,41
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-584 638,72	-495 117,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	5 712 246,32	3 492 063,55

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements".

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Instruments financiers

LIBELLE	DESCRIPTION
MS ALPHABET A 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS FACEBOOK I	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS TAIW SEMI	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GS HELLOFRESH 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ML TESLA INC 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS APPLE 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JP DANONE 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
BN DANON GB2X 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
AAPL GOLDMAN	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS KERING	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS TESLA	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS SANOFI	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD GOL HUSQG 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
UBS PROSUS NV 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD MLI BNR	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
BOFA ZALANDO 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS MICROSOFT 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD MS NVIDIA USD 12	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GS LIFCOB SEK 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ML THULE GROU 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS BEIERSDORF 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ADYEN MS 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
SANDVIK AB CFD 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GS TOMRA SYSTEMS ASA	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GS UMICORE	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS TTD USD 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS LEGRAND SA 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
GS SKF AB-B S 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JPX DELIVERY 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
DG JPM VINCI 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JPX ZALANDO S 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CARREFOUR SA CHA 123	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JPM TELEFONICA SA	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS ASHTEAD GR 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
TEF TELEFONIC 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD MS PRU	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS KONINKLIJKE EUR 1	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS STMN CHF 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION

CFD GS REL	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD ML SIGN	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD ML GIS	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD JP TKWY	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JP ADVANCED M	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS IBERDROLA	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CPG COMPAS ML	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JPX MARKS & S	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
JPX EASYJET P 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS COMPASS GR 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
ADDTB JP MORGAN 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS AP MOLLER- 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
CFD JPM FME 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MS SNAP INC 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
MSF PSN GBP 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
DHL INSTINET 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
UBS AXFOOD AB 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTION
E-MIN RUS 200 0324	Futures étrangers - Marché règlementé
NQ USA NASDAQ 0324	Futures étrangers - Marché règlementé
EURO STOXX 50 0324	Futures étrangers - Marché règlementé

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011269406 - Part A EUR Y dis : Taux de frais maximum de 1,5% TTC.

FR0010149179 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,5% TTC.

FR001400JG64 - Part F USD Acc Hdg : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

FR001400JG56 - Part F EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Les frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de de 348 092€.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée sur l'exercice pour chaque catégorie de parts respectivement.

Lorsqu'une part est lancée en cours d'exercice, la période de calcul de la commission de surperformance débute à la date de création de cette part et se termine à date de fin du premier exercice complet. La commission de surperformance se fonde sur la performance absolue de chaque part du fonds. Si la valeur de la part concernée s'est appréciée durant l'exercice et excède le High-Water Mark (tel que défini ci-dessous), une provision quotidienne de 20% maximum de cette performance est constituée. Le taux effectif de la commission de surperformance est de 20% pour l'ensemble des parts. Si le fond est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

Le fonds applique un modèle dit « High-Water Mark » de sorte que la commission de surperformance est provisionnée quotidiennement uniquement dans le cas où la valeur liquidative de la part concernée à la date de calcul de cette valeur liquidative est supérieure à la plus haute valeur liquidative de cette part constatée à la date de clôture des cinq (5) derniers exercices du fonds. Ce modèle s'applique à compter du 1^{er} janvier 2022, sans rétroactivité. En conséquence, la valeur liquidative de chaque part au 1^{er} janvier 2022 constitue le High-Water Mark de chacune de ces parts respectivement.

Pour chaque part concernée, la valeur liquidative utilisée pour le calcul de la commission de surperformance

s'entend de la valeur liquidative avant provision de la commission de surperformance.

La totalité de la commission de surperformance provisionnée est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Y dis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part F USD Acc Hdg	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	508 799 970,68	492 112 262,72
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	69 462 482,46	254 644 811,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-376 462 139,61	-202 184 641,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	73 869 474,05	25 739 928,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50 615 213,13	-36 229 697,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	149 370 924,06	431 104 206,74
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-191 359 919,98	-384 128 022,84
Frais de transactions	-5 067 174,14	-6 923 438,42
Différences de change	-1 832 518,33	1 807 216,46
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	26 533 851,07	-89 033 292,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-12 652 837,81</i>	<i>-39 186 688,88</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>39 186 688,88</i>	<i>-49 846 603,56</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-13 705 939,17	18 062 163,86
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 177 626,71</i>	<i>14 883 565,88</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-14 883 565,88</i>	<i>3 178 597,98</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-49 517,69	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-40 514,47	-158 708,03
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 296 885,04	3 987 181,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	195 200 650,84	508 799 970,68

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	139 900 074,67	71,67
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	139 900 074,67	71,67
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	54 784 567,94	28,07
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	54 784 567,94	28,07

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 361 895,85	6,33
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 734 036,15	1,91
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	12 361 895,85	6,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 734 036,15	1,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	Devise 1 GBP		Devise 2 DKK		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	530 983,62	0,27	11 029 712,86	5,65	1 666 660,54	0,85	12 946 678,80	6,63
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 315 938,24	1,19
Comptes financiers	145 278,84	0,07	28 495,09	0,01	553 646,20	0,28	844 030,97	0,43
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	768 608,85	0,39	688 865,55	0,35	1 144 235,17	0,59	11 633 878,93	5,96
Comptes financiers	23 673,25	0,01	56 619,77	0,03	45 129,37	0,02	1 485 219,30	0,76
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 356 941,23	11,97
Autres opérations	12 781 080,58	6,55	444 590,22	0,23	6 588 548,78	3,38	27 798 133,43	14,24

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 136 073,76
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	12 666 882,90
	Ventes à règlement différé	115 215,46
	Souscriptions à recevoir	16 139,29
	Dépôts de garantie en espèces	3 696 550,05
	Coupons et dividendes en espèces	25 290,63
TOTAL DES CRÉANCES		17 656 152,09
DETTES		
	Vente à terme de devise	12 401 992,93
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 134 152,20
	Achats à règlement différé	1 833 294,95
	Rachats à payer	558 821,36
	Frais de gestion fixe	66 733,18
	Frais de gestion variable	397,96
	Collatéraux	1 330 000,00
	Autres dettes	130 450,39
TOTAL DES DETTES		17 455 842,97
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		200 309,12

NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	173 236,903	69 236 773,60
Parts rachetées durant l'exercice	-939 314,189	-375 280 284,14
Solde net des souscriptions/rachats	-766 077,286	-306 043 510,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	464 992,928	
Part A EUR Y dis		
Parts souscrites durant l'exercice	1 246,965	159 640,77
Parts rachetées durant l'exercice	-9 162,629	-1 181 855,47
Solde net des souscriptions/rachats	-7 915,664	-1 022 214,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	41 572,215	
Part F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	200,000	20 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	200,000	20 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	200,000	
Part F USD Acc Hdg		
Parts souscrites durant l'exercice	500,000	46 068,09
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	500,000	46 068,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	500,000	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Y dis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part F EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part F USD Acc Hdg	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 600 660,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Y dis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	85 980,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	56,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	105,98
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,53
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part F USD Acc Hdg	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	131,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	297,69
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,63
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

GARANTIES REÇUES PAR L'OPC

Néant.

AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS ET/OU DONNES

Néant.

VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instrument financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			8 140 378,88
	FR0010149161	CARMIGNAC COURT TERME CCT - A EUR ACC EUR	8 140 378,88
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			8 140 378,88

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	256,84	72,26
Résultat	5 712 246,32	3 492 063,55
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 712 503,16	3 492 135,81

	29/12/2023	30/12/2022
Part A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 552 959,91	3 447 291,10
Total	5 552 959,91	3 447 291,10

	29/12/2023	30/12/2022
Part A EUR Y dis		
Affectation		
Distribution	157 974,42	44 539,09
Report à nouveau de l'exercice	217,92	305,62
Capitalisation	0,00	0,00
Total	158 192,34	44 844,71
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	41 572,215	49 487,879
Distribution unitaire	3,80	0,90
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	11 860,82	19 625,40

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
Part F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	432,12	0,00
Total	432,12	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Part F USD Acc Hdg		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	918,79	0,00
Total	918,79	0,00

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 075 971,29	889 142,11
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 905 774,79	33 549 589,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 829 803,50	34 438 731,61

	29/12/2023	30/12/2022
Part A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 762 590,23	33 103 450,73
Total	-4 762 590,23	33 103 450,73

	29/12/2023	30/12/2022
Part A EUR Y dis		
Affectation		
Distribution	0,00	54 436,67
Plus et moins-values nettes non distribuées	932 669,70	1 280 844,21
Capitalisation	0,00	0,00
Total	932 669,70	1 335 280,88
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	41 572,215	49 487,879
Distribution unitaire	0,00	1,10

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	29/12/2023	30/12/2022
Part F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	137,63	0,00
Total	137,63	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Part F USD Acc Hdg		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-20,60	0,00
Total	-20,60	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	303 701 569,61	312 324 168,99	492 112 262,72	508 799 970,68	195 200 650,84
Part A EUR Acc en EUR					
Actif net	296 900 106,04	306 988 963,00	486 083 283,66	502 269 819,46	189 733 253,40
Nombre de titres	806 734,654	793 078,862	1 115 060,551	1 231 070,214	464 992,928
Valeur liquidative unitaire	368,02	387,08	435,92	407,99	408,03
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-66,56	4,81	38,32	26,88	-10,24
Capitalisation unitaire sur résultat	1,74	-6,31	10,28	2,80	11,94
Part A EUR Y dis en EUR					
Actif net	6 801 463,57	5 335 205,99	6 028 979,06	6 530 151,22	5 400 542,38
Nombre de titres	55 603,264	41 603,381	41 749,849	49 487,879	41 572,215
Valeur liquidative unitaire	122,32	128,23	144,40	131,95	129,90
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	1,10	0,00
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	6,50	4,58	17,28	25,88	22,43
Distribution unitaire sur résultat	0,57	0,00	3,39	0,90	3,80
Crédit d'impôt unitaire	0,285	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-1,92	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part F EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	20 423,91
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	200,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	102,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,68
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	2,16
Part F USD Acc Hdg en USD					
Actif net en USD	0,00	0,00	0,00	0,00	51 290,17
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	500,000
Valeur liquidative unitaire en USD	0,00	0,00	0,00	0,00	102,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,04
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	1,83

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

INVENTAIRE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BASF SE	EUR	43 553	2 124 515,34	1,09
BAYER	EUR	85 701	2 882 124,63	1,48
BEIERSDORF AG	EUR	40 000	5 428 000,00	2,78
DELIVERY HERO SE	EUR	59 828	1 496 298,28	0,76
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	181 542	3 948 538,50	2,02
EVOTEC OAI AG	EUR	20 861	443 922,08	0,23
FRESENIUS	EUR	58 900	1 653 323,00	0,85
GERRESHEIMER AG	EUR	12 194	1 150 503,90	0,59
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	12 490	2 701 587,00	1,38
HELLOFRESH AG	EUR	470 000	6 725 700,00	3,45
HUGO BOSS NOM.	EUR	18 115	1 222 037,90	0,63
PUMA SE	EUR	32 773	1 655 691,96	0,84
SAP SE	EUR	18 165	2 533 654,20	1,30
SIEMENS AG-REG	EUR	4 629	786 559,68	0,40
SYMRISE AG	EUR	14 914	1 486 030,96	0,77
VONOVIA SE	EUR	69 382	1 980 162,28	1,01
ZALANDO SE	EUR	371 325	7 964 921,25	4,08
TOTAL ALLEMAGNE			46 183 570,96	23,66
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	35 468	2 082 680,96	1,07
TOTAL BELGIQUE			2 082 680,96	1,07
CANADA				
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	USD	34 152	2 444 264,81	1,25
TOTAL CANADA			2 444 264,81	1,25
DANEMARK				
CARLSBERG AS.B	DKK	12 910	1 466 512,13	0,75
DSV A/S	DKK	15 691	2 495 345,86	1,28
GN GREAT NORDIC	DKK	29 185	672 607,07	0,34
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	50 545	4 733 413,08	2,43
PANDORA A/S	DKK	13 275	1 661 834,72	0,85
TOTAL DANEMARK			11 029 712,86	5,65
ETATS-UNIS				
AMAZON.COM INC	USD	15 253	2 097 986,53	1,08
CLEARSIDE BIOMEDICAL INC	USD	624 402	661 341,00	0,34
NVIDIA CORP	USD	461	206 668,56	0,10
TOTAL ETATS-UNIS			2 965 996,09	1,52

INVENTAIRE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLANDE				
UPM-KYMMENE OY	EUR	51 652	1 759 267,12	0,90
TOTAL FINLANDE			1 759 267,12	0,90
FRANCE				
CARREFOUR	EUR	814 737	13 496 118,41	6,91
DANONE	EUR	188 853	11 081 894,04	5,68
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	793	581 744,80	0,30
NEXANS SA	EUR	23 945	1 897 641,25	0,97
PERNOD RICARD	EUR	4 529	723 507,75	0,37
SANOFI	EUR	134 348	12 059 076,48	6,17
VINCI SA	EUR	81 479	9 264 162,30	4,75
TOTAL FRANCE			49 104 145,03	25,15
IRLANDE				
AIB GROUP PLC	EUR	614 168	2 382 971,84	1,22
CRH PLC	USD	23 616	1 478 552,08	0,76
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	71 007	1 354 458,53	0,70
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	36 658	1 315 289,04	0,67
TOTAL IRLANDE			6 531 271,49	3,35
ITALIE				
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	97 894	999 987,21	0,51
ENEL SPA	EUR	454 443	3 058 401,39	1,57
PRADA	HKD	637 027	3 297 482,02	1,69
UNICREDIT SPA	EUR	72 927	1 791 451,76	0,91
TOTAL ITALIE			9 147 322,38	4,68
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	10 432	12 169 971,20	6,24
AIRBUS SE	EUR	15 262	2 133 322,36	1,09
ARGEN-X SE - W/I	EUR	1 703	584 980,50	0,30
ASML HOLDING NV	EUR	6 465	4 407 190,50	2,26
ASR NEDERLAND NV	EUR	89 326	3 814 220,20	1,95
HEINEKEN	EUR	17 027	1 565 462,38	0,80
JUST EAT TAKEAWAY	EUR	336 000	4 630 752,00	2,38
OCI NV REG	EUR	39 010	1 023 622,40	0,52
PROSUS NV	EUR	224 404	6 055 541,94	3,10
STELLANTIS NV	EUR	25 036	529 511,40	0,27
TOTAL PAYS-BAS			36 914 574,88	18,91
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	349 493	1 591 940,62	0,82
TOTAL PORTUGAL			1 591 940,62	0,82

INVENTAIRE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
COMPASS GROUP PLC	GBP	21 441	530 983,62	0,28
TOTAL ROYAUME-UNI			530 983,62	0,28
SUEDE				
ELECTROLUX AB-B	SEK	59 812	580 792,92	0,30
SWEDBANK AB	SEK	59 461	1 085 867,62	0,55
TOTAL SUEDE			1 666 660,54	0,85
SUISSE				
ALCON INC	USD	39 033	2 760 383,80	1,41
STMICROELECTRONICS NV	EUR	51 618	2 333 649,78	1,20
TOTAL SUISSE			5 094 033,58	2,61
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			177 046 424,94	90,70
TOTAL Actions et valeurs assimilées			177 046 424,94	90,70
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CARMIGNAC COURT TERME CCT - A EUR ACC EUR	EUR	2 146	8 140 378,88	4,17
TOTAL FRANCE			8 140 378,88	4,17
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 140 378,88	4,17
TOTAL Organismes de placement collectif			8 140 378,88	4,17
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
E-MIN RUS 200 0324	USD	-41	45 857,89	0,02
EURO STOXX 50 0324	EUR	-559	179 326,91	0,10
NQ USA NASDAQ 0324	USD	-57	-233 236,20	-0,12
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-8 051,40	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			-8 051,40	0,00
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
AAPL GOLDMAN	USD	-9 856	-19 519,49	-0,01
ADDTB JP MORGAN 1230	SEK	-39 263	-73 937,58	-0,03
ADYEN MS 1230	EUR	-10 000	-956 000,00	-0,49
BN DANON GB2X 1230	EUR	-75 508	21 897,32	0,01
BOFA ZALENDO 1230	EUR	-16 913	6 934,33	0,00

INVENTAIRE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARREFOUR SA CHA 123	EUR	-814 737	676 231,71	0,35
CFD GOL HUSQG 1230	SEK	-131 390	-12 916,88	-0,01
CFD GS REL	GBP	72 050	59 918,38	0,03
CFD JPM FME 1230	EUR	-15 728	-2 883,63	0,00
CFD JP TKWY	EUR	-336 000	186 144,00	0,09
CFD ML GIS	USD	39 229	39 773,79	0,02
CFD MLI BNR	EUR	-12 744	-50 211,36	-0,03
CFD ML SIGN	CHF	-75 985	89 086,43	0,05
CFD MS NVIDIA USD 12	USD	6 594	173 986,00	0,09
CFD MS PRU	GBP	158 926	44 383,00	0,03
CPG COMPAS ML	GBP	60 597	99 998,51	0,06
DG JPM VINCI 1230	EUR	-81 479	-114 070,60	-0,06
DHL INSTINET 1230	EUR	-26 239	12 869,45	0,01
GS HELLOFRESH 1230	EUR	-470 000	-136 300,00	-0,07
GS LIFCOB SEK 1230	SEK	-40 996	-63 518,46	-0,04
GS SKF AB-B S 1230	SEK	-67 986	-25 649,33	-0,01
GS TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	-120 192	-164 677,46	-0,09
GS UMICORE	EUR	-21 577	-7 983,49	-0,01
JP ADVANCED M	USD	10 404	247 232,15	0,12
JP DANONE 1230	EUR	-113 345	32 870,05	0,01
JPM TELEFONICA SA	EUR	-274 454	115 270,68	0,06
JPX DELIVERY 1230	EUR	-59 828	244 995,66	0,12
JPX EASYJET P 1230	GBP	232 921	152 404,60	0,07
JPX MARKS & S	GBP	384 503	92 736,86	0,05
JPX ZALANDO S 1230	EUR	-354 412	145 308,92	0,07
ML TESLA INC 1230	USD	-3 960	-30 112,71	-0,02
ML THULE GROU 1230	SEK	-24 544	-28 076,68	-0,02
MS ALPHABET A 1230	USD	30 785	199 043,53	0,10
MS AP MOLLER- 1230	DKK	-273	-28 127,25	-0,01
MS APPLE 1230	USD	-2 131	-4 977,12	0,00
MS ASHTEAD GR 1230	GBP	31 487	245 328,57	0,12
MS BEIERSDORF 1230	EUR	-40 000	-280 000,00	-0,14
MS COMPASS GR 1230	GBP	26 319	43 432,20	0,03
MS FACEBOOK I	USD	12 470	302 648,53	0,15
MSF PSN GBP 1230	GBP	115 506	75 708,63	0,04
MS IBERDROLA	EUR	-57 478	-30 175,95	-0,01
MS KERING	EUR	-1 709	12 258,72	0,01
MS KONINKLIJKE EUR 1	EUR	-81 259	-188 114,59	-0,09
MS LEGRAND SA 1230	EUR	-8 664	-23 484,18	-0,01

INVENTAIRE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MS MICROSOFT 1230	USD	11 438	-17 301,85	0,00
MS SANOFI	EUR	-134 348	-577 696,40	-0,29
MS SNAP INC 1230	USD	40 889	39 752,46	0,02
MS STMN CHF 1230	CHF	-13 634	-202 312,86	-0,10
MS TAIW SEMI	USD	22 948	138 978,07	0,07
MS TESLA	USD	-16	-121,67	0,00
MS TTD USD 1230	USD	-10 487	-14 240,26	-0,01
SANDVIK AB CFD 1230	SEK	-75 978	-51 747,87	-0,03
TEF TELEFONIC 1230	EUR	-61 404	25 789,68	0,01
UBS AXFOOD AB 1230	SEK	-24 262	-1 486,11	0,00
UBS PROSUS NV 1230	EUR	-224 404	766 339,66	0,39
TOTAL CFD			1 185 678,11	0,60
TOTAL Autres instruments financiers à terme			1 185 678,11	0,60
TOTAL Instrument financier à terme			1 177 626,71	0,60
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	-179 326,84	-179 326,84	-0,09
APPEL MARGE B.P.S.S.	USD	206 987,47	187 378,33	0,10
TOTAL Appel de marge			8 051,49	0,01
Créances			17 656 152,09	9,04
Dettes			-17 455 842,97	-8,94
Comptes financiers			8 627 859,70	4,42
Actif net			195 200 650,84	100,00

Part A EUR Y dis	EUR	41 572,215	129,90
Part A EUR Acc	EUR	464 992,928	408,03
Part F EUR Acc	EUR	200,000	102,11
Part F USD Acc Hdg	USD	500,000	102,58

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part A EUR Y dis

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	53 212,44	EUR	1,28	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	104 761,98	EUR	2,52	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	157 974,42	EUR	3,80	EUR

TER au 31 décembre 2023

ISIN	Fonds / Classe	Annualisé
		TER 2023 (%) frais de performance inclus (%)
FR001400JG56	Carmignac Absolute Return Europe (F EUR ACC)	1.39
FR001400JG64	Carmignac Absolute Return Europe (F USD ACC HDG)	1.49
FR0010149179	Carmignac Absolute Return Europe (A EUR ACC)	2.64
FR0011269406	Carmignac Absolute Return Europe (A EUR YDIS)	2.64

Commission de performance

ISIN	Fonds / Classe	Rémunération en fonction de la performance, exprimée en pour cent de la fortune moyenne nette
FR001400JG56	Carmignac Absolute Return Europe (F EUR ACC)	0.53
FR001400JG64	Carmignac Absolute Return Europe (F USD ACC HDG)	0.64
FR0010149179	Carmignac Absolute Return Europe (A EUR ACC)	-
FR0011269406	Carmignac Absolute Return Europe (A EUR YDIS)	-

Performance

ISIN	Fonds / Classe	Devise	Bénéfices 2021 (%)	Bénéfices 2022 (%)	Bénéfices 2023 (%)
FR001400JG56	Carmignac Absolute Return Europe (F EUR ACC)	EUR	-	-	-
FR001400JG64	Carmignac Absolute Return Europe (F USD ACC HDG)	USD	-	-	-
FR0010149179	Carmignac Absolute Return Europe (A EUR ACC)	EUR	+12.62	-6.41	+0.01
FR0011269406	Carmignac Absolute Return Europe (A EUR YDIS)	EUR	+12.61	-8.62	+0.01

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future et les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit: CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

Identifiant d'entité juridique : 96950047MB7CH61F0D32

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET / OU SOCIALES

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Le fonds applique des approches « *best-in-universe* » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « *best-effort* » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable en combinant une stratégie reposant sur cinq piliers : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) responsabilité actionnariale et 4) objectif de faible intensité carbone (tel que détaillé ci-après), et 5) suivi des principales incidences négatives (principal adverse impacts- « PAI »). Par ailleurs, il contribue positivement à l'environnement grâce à des investissements menant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, en plus de son objectif spécifique d'émissions carbone

Aucun manquement aux caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifié au cours de l'année.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITE ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet :

- 1) **Taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres (hors liquidités et produits dérivés). En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des émetteurs, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.
- 2) **Réduction de l'univers d'investissement** :
 - a. **Exclusions à l'échelle de la société de gestion** : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
 - b. **Filtrage négatif propre au fonds** :
 - i. le fonds applique des exclusions étendues ou des critères d'exclusion plus stricts sur les secteurs de l'extraction du gaz et pétrole, de l'armement conventionnel, et des jeux d'argent et de hasard.
 - ii. Les positions du portefeuille actions ayant une notation MSCI inférieure à 3,4 (sur une échelle de notation de 0 à 10) sur le pilier gouvernance, ou dont les

émissions carbone sont supérieures à 168 tCO₂/mEUR sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds à la suite d'une analyse ad hoc par le gérant (pouvant impliquer un engagement auprès de l'émetteur). Le tableau ci-après détaille les correspondances entre les notations MSCI et START utilisées par le fonds dans le filtrage négatif.

Borne basse MSCI		Notation START		Borne haute MSCI
8	≤	A	≤	10
6	≤	B	<	8
4	≤	C	<	6
2	≤	D	<	4
0	≤	E	<	2

En 2023, l'univers du portefeuille était activement réduit.

3) Responsabilité actionnariale : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations).

Sur l'année 2023, nous avons effectué des engagements sur 60 sociétés au niveau de Carmignac, et 14 sociétés au niveau de Carmignac Absolute Return Europe.

4) Objectif de réduction des émissions carbone : Le fonds vise des émissions carbone inférieures de 30% à son indice de référence composite (75% MSCI Europe, et 25% S&P 500), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/mUSD de revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol)). En 2023, les émissions carbone du fonds Carmignac Absolute Return Europe étaient 53.8% inférieures à celles de son indice de référence, , en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

5) Principales incidences négatives (*principal adverse impacts*- « PAI ») : En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*- « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage

de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

En 2023, nous avons remplacé Impact Cubed par MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car MSCI offrait une plus grande transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2023, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	3203.10	84%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	1027.63	84%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	23798.58	84%
Total GES	Total émissions GES	28008.96	84%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	287.25	84%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	652.16	84%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5%	84%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	63%	68%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0.60	71%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	71%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0.00	71%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.61	71%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	2.08	71%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0.00	71%

Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	71%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.13	71%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	3.12	71%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0.21	71%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	1%	84%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.50	1%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.99	38%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	4%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	85%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.25	84%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	9%	24%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	40%	84%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	84%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	210.67	64%

● ...ET PAR RAPPORT AUX PERIODES PRECEDENTES ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet :

1. **Taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres (hors liquidités et produits dérivés). Au 30/12/2022, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 95.53%.
2. **Réduction de l'univers d'investissement** : un filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes.
 - a. En outre, le fonds applique également des exclusions liées aux secteurs des jeux d'argent et des armes conventionnelles, ainsi qu'à l'extraction de pétrole et de gaz, aux entreprises affichant un faible score de gouvernance et enfin aux entreprises ayant des émissions de carbone élevées mesurées par l'intensité de carbone par rapport à la moyenne de l'indicateur de référence ESG. Au 30/12/2022, l'univers du portefeuille était activement réduit.
3. **Responsabilité actionnariale** : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur l'année 2022, nous avons effectué des engagements sur 81 sociétés au niveau de Carmignac, et 8 sociétés au niveau de Carmignac Long Short European Equities.
4. **Objectif de réduction des émissions carbone** : Le fonds vise des émissions carbone inférieures de 30% à son indice de référence composite (75% MSCI Europe, et 25% S&P 500), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO2/mUSD de revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol)). Au 31 décembre 2022, les émissions carbone du fonds Carmignac Long Short European Equities étaient 34.47% inférieures à celles de son indice de référence.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*- « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2022, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	2767,5	99%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	5935	99%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	166017,5	99%
Total GES	Total émissions GES	174720	99%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	329,23	99%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	661,4	99%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	1%	99%
Part de la consommation d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	63%	99%
Part de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	22%	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0,085	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	N/A	99%

Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0,12	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1,32	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0,01	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0,15	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,425	99%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	99%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	32,175	99%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,255	99%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	458,6375	99%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0%	99%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	37%	99%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	85%	99%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	35%	99%
Exposition à des armes	Part des investissements dans des entreprises	0%	99%

controversées	impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées		
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	93,2	99%

QUELS ETAIENT LES OBJECTIFS DES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER ENTENDAIT PARTIELLEMENT REALISER ET COMMENT L'INVESTISSEMENT DURABLE A-T-IL CONTRIBUE A CES OBJECTIFS ?

Non applicable.

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER A PARTIELLEMENT REALISES N'ONT-ILS PAS CAUSE DE PREJUDICE IMPORTANT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL ?

Non applicable.

COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NEGATIVES ONT-ILS ETE PRIS EN CONSIDERATION ?

Non applicable.

LES INVESTISSEMENTS DURABLES SONT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ? DESCRIPTION DETAILLEE :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

Veillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2023 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
PRADA SPA	Consommation Discrétionnaire	4.81%	Italie
ALCON	Santé	4.61%	La Suisse
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	3.73%	États-Unis d'Amérique
ASR NEDERLAND	Finance	2.49%	Pays-Bas
OSRAM LICHT AG	Industrie	2.20%	Allemagne
NESTLE SA	Biens de Consommation de Base	2.08%	Suisse
SALESFORCE.COM INC	Technologies de l'Information	2.00%	États-Unis d'Amérique
FACEBOOK INC	Services de Télécommunication	1.96%	Etats-Unis d'Amérique
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	1.75%	États-Unis d'Amérique
HEINEKEN NV	Biens de Consommation de Base	1.67%	Pays-Bas
SCHIBSTED ASA	Services de Télécommunication	1.51%	Norvège
PINTEREST INC- CLASS A	Services de Télécommunication	1.45%	Etats-Unis d'Amérique
SAP AG	Technologies de l'Information	1.44%	Allemagne
CIE FINANCIERE RICHEMONT	Consommation Discrétionnaire	1.32%	Suisse
UNIVERSAL MUSIC GROUP	Services de Télécommunication	1.31%	Pays-Bas

Source: Carmignac, 29.12.2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

● QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENT LIES A LA DURABILITE ?

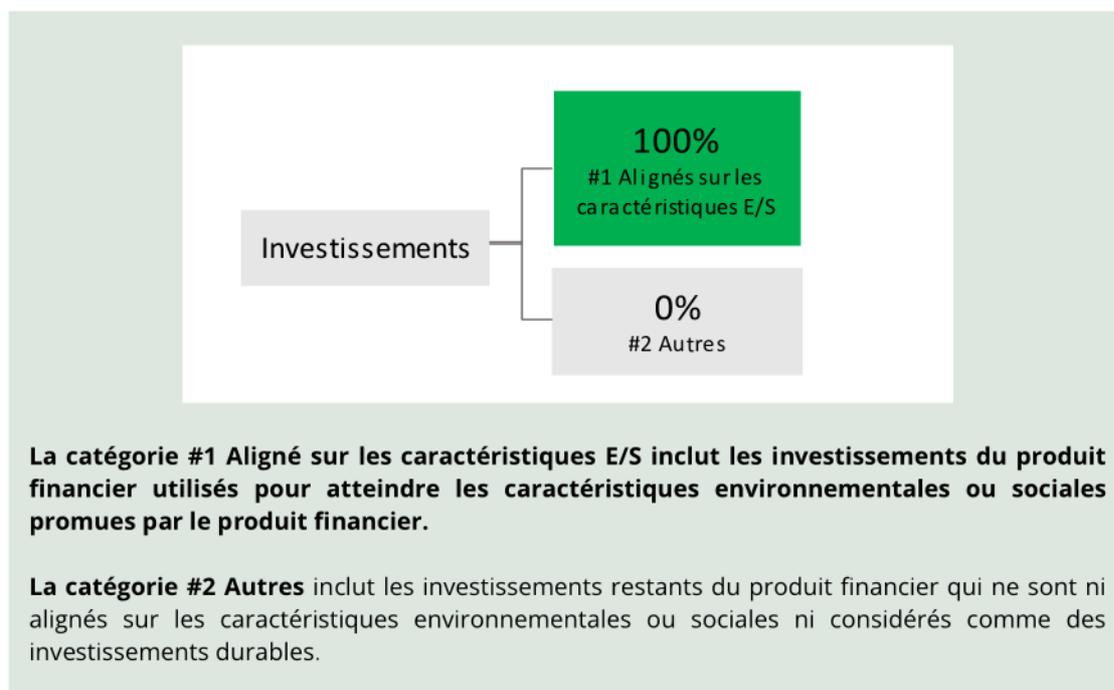
Non applicable.

QUELLE ETAIT L'ALLOCATION DES ACTIFS ?

90% au moins des positions du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Proportion des investissements « #2 Autres » :

Lorsque les investissements se situent en dehors de la limite minimale de 90 % intégrant les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse ESG complète peut ne pas avoir été effectuée.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **DANS QUELS SECTEURS ECONOMIQUES LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS ETE REALISES ?**

Veillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés en 2023, basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Secteurs économique	% d'actifs (% Net exposure – average)
Consommation Discrétionnaire	20.79%
Industrie	20.50%
Biens de Consommation de Base	19.63%
Santé	13.07%
Finance	9.07%
Technologies de l'Information	4.50%
Services de Télécommunication	4.33%
Trésorerie	4.25%
Matériaux	2.87%
Services aux Collectivités	0.81%
Immobilier	0.18%
Énergie	0.00%
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	-0.01%

Source: Carmignac, 29.12.2023

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES A LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Le niveau minimal d'alignement sur la taxonomie, c'est-à-dire la proportion minimale des investissements du fonds réputée contribuer de manière continue aux objectifs environnementaux susmentionnés est de 0% de l'actif. Le niveau effectif d'alignement sur la taxonomie est calculé et publié chaque année. Le fonds a un objectif environnemental lié aux Objectifs de Développement Durable et non à la Taxonomie Européenne. En 2023, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 2.17%.

LE PRODUIT FINANCIER A-T-IL INVESTI DANS DES ACTIVITES LIEES AU GAZ FOSSILE ET/OU A L'ENERGIE NUCLEAIRE CONFORMES A LA TAXONOMIE DE L'UE¹ ?

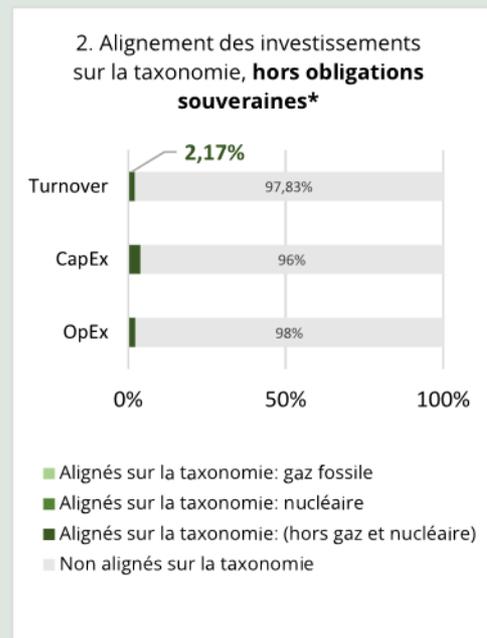
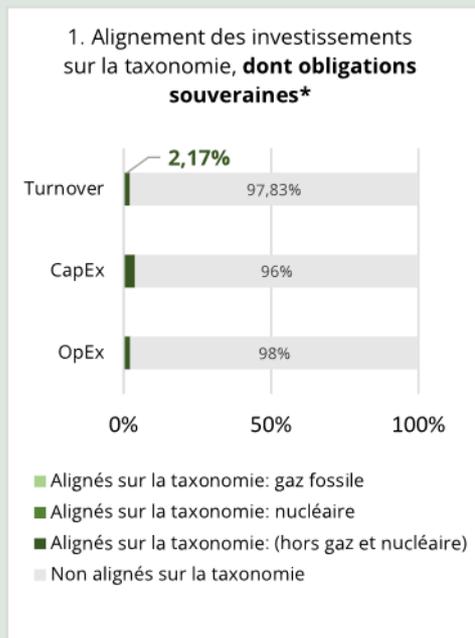
Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non:

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



Ce graphique représente x% des investissements totaux

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● QUELLE ETAIT LA PART DES INVESTISSEMENTS REALISES DANS DES ACTIVITES TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?

Non applicable.

● OU SE SITUE LE POURCENTAGE D'INVESTISSEMENTS ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE PAR RAPPORT AUX PERIODES DE REFERENCE PRECEDENTES ?

Non applicable.

● QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENT DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL NON ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Non applicable.



● QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENTS DURABLES SUR LE PLAN SOCIAL ?

Non applicable.



● QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE ET EXISTAIT-IL DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES ?

La part restante du portefeuille (c'est-à-dire en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des instruments dérivés ou des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, et dont l'analyse ESG peut être réalisée postérieurement à l'acquisition dudit instrument financier par le fonds. Les liquidités (et instruments équivalents), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus sous « #2 Autres ».

L'ensemble des actifs du fonds (hors liquidités et instruments dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant un minimum des garanties environnementales sociales.

En outre, le processus d'exclusion assurant le respect du principe consistant à ne pas causer de préjudice important l'absence de préjudice significatif, et le suivi des incidences négatives s'appliquant à l'ensemble des actifs du fonds.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR RESPECTER LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Les actions ci-dessous ont été menées au niveau du dispositif de la société de gestion en 2023 afin de soutenir le processus d'investissement dans le respect des caractéristiques environnementales et sociales :

Intégration ESG

- Nous avons continué à développer notre système propriétaire ESG, appelé START, qui regroupe les données brutes des entreprises liées à l'ESG sur une seule interface, ce qui comprend des données sur l'impact, le carbone et les controverses, ainsi que des analyses exclusives de nos analystes.
- Nous avons développé notre méthodologie d'alignement sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies via les opérations, que nous utilisons pour une large sélection de nos fonds. Cette méthodologie nous aide à évaluer dans quelle mesure les pratiques opérationnelles d'une entreprise sont alignées sur les ODD des Nations unies.

Rapport sur le développement durable

- Nous avons ajouté des données ESG dans nos rapports de fonds pour nos fonds de l'article 8 et 9, détaillant la performance des indicateurs ESG par rapport à nos indices de référence et l'alignement de leurs investissements sur les objectifs de développement durable des Nations unies.
- Nous avons encore affiné notre focalisation sur trois thèmes clés du développement durable : le climat (C), l'émancipation (E) et le leadership (L). Nous avons publié un guide à l'intention des entreprises dans lesquelles nous investissons sur nos attentes en matière d'ESG par rapport à ces thèmes : https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE_FR_fr.pdf

Engagements

- Objectif 100 % de votes : nous avons réussi à participer à près de 100 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles lors des assemblées générales annuelles. Nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises sur des questions ESG et avons commencé à publier des rapports trimestriels sur les principales statistiques de vote et des exemples d'engagements.
- Stewardship Code : Nous avons été approuvés par le FRC pour devenir signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre rapport sur la responsabilité actionnariale annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_fr.pdf
- Consultation réglementaire : Contribution complète aux consultations de la Commission européenne, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds : EFAMA, AI, UK, Alfi Luxembourg et AFG, France. Il nous a été demandé de présenter au régulateur français notre méthodologie de réduction de l'univers d'investissement basée sur des critères

ESG sans biais sectoriels, qui a été retenue dans le contexte des nouvelles lignes directrices de l'industrie.

Transparence

- Nous avons créé un nouveau centre d'investissement durable sur notre site web pour valoriser notre approche, nos politiques et nos rapports en matière d'ESG : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/aperçu
- Nous avons lancé un calculateur de résultats ESG afin que les investisseurs puissent évaluer les contributions sociales et environnementales de leurs investissements dans nos fonds responsables et durables. Notre calculateur de résultats ESG est avant tout un outil pédagogique pour les aider à comprendre ce que leur épargne finance indirectement. Il reflète notre engagement en matière de transparence et renforce notre approche de l'investissement durable. Il est disponible ici : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/simulateur-investissement-responsable

Engagements collaboratifs

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit aux engagements les plus influents et les plus efficaces. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises en portefeuille sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et en fin de compte contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. C'est dans cette optique que nous avons renforcé notre participation à Climate 100+.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits d'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

Notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés sur lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est assuré par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et par l'équipe ESG. Nous pensons que nos engagements conduisent à une meilleure compréhension de la manière dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers

et améliorent sensiblement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Nos engagements peuvent être de 5 types : 1) liés à des risques ESG, 2) à une thématique ESG, 3) à un impact recherché, 4) dus à un comportement controversé ou 5) associés à une décision de vote en Assemblée Générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela peut être bénéfique à l'engagement pour influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, anticipe et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et lignes directrices. Pour en savoir plus sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site internet.

Sur l'année 2023, nous avons effectué des engagements sur 60 sociétés au niveau de Carmignac, et 14 sociétés au niveau de Carmignac Absolute Return Europe.

Nous nous sommes engagés avec L'Oréal SA en 2023, Nous les surveillons pour nous assurer qu'ils continuent leur engagement de s'approvisionner de manière responsable, d'éliminer progressivement les produits chimiques indésirables et d'intégrer des normes environnementales dans leurs produits.

Cette réunion a été l'occasion pour Carmignac de faire un retour à l'entreprise sur leur stratégie de développement durable. L'émetteur a mis en place des objectifs ambitieux en matière d'indicateurs de performance environnementale et sociale, et nous reconnaissons les progrès réalisés jusqu'à présent.

Les points clés de la discussion étaient les suivants : Salaire de subsistance dans leur chaîne d'approvisionnement ; sécurité des produits ; objectifs en matière de biodiversité ; utilisation de produits biosourcés ; emballage durable.

Nous sommes satisfaits de constater que, contrairement à certains de leurs pairs, l'émetteur a fixé des objectifs dans sa chaîne d'approvisionnement, en plus de ses propres opérations. De plus, l'émetteur a réalisé des progrès significatifs en augmentant l'utilisation de produits biosourcés et en introduisant des produits rechargeables.

Nous avons toutefois noté que le travail lié au salaire de subsistance dans la chaîne d'approvisionnement sociale ne fait que commencer et nous continuerons donc à suivre l'évolution de ce sujet.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE DURABLE ?

Non applicable.

EN QUOI L'INDICE DE REFERENCE DIFFERAIT-IL D'UN INDICE DE MARCHE LARGE ?

Non applicable.

- **QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER AU REGARD DES INDICATEURS DE DURABILITE VISANT A DETERMINER L'ALIGNEMENT DE L'INDICE DE REFERENCE SUR L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?**

Non applicable.

- **QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?**

Non applicable.

- **QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE MARCHE LARGE ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris. Tél. : (+33) 01 42 86 53 35-Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

